

Nous avons besoin d'une association – Pourquoi ?

- **Nous comptons 17 000 parmi nous.** La loi de l'Ontario nous interdit d'adhérer à un syndicat ou de participer à la négociation collective.
- **Nous sommes** les seuls travailleurs des collèges du Canada qui n'ont aucuns droits syndicaux fondamentaux. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a récemment condamné le gouvernement de l'Ontario d'avoir laissé continuer cette injustice.
- **Nous ne sommes pas** protégés par la *Loi sur les normes d'emploi* en ce qui concerne le salaire minimum, les heures de travail, la paie de vacances ou la paie de jours fériés.
- **Nous avons fondé** l'OPSECAAT en novembre 2007 – l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie. À l'heure actuelle, nous faisons signer la carte de membre à tous les employés à temps partiel des collèges d'un bout à l'autre de l'Ontario !
- **Nous avons besoin** d'adhérer à cette association car nous devons faire le premier pas pour devenir membres d'un syndicat.
- **Pourquoi faut-il y adhérer ?** Parce que nous voulons avoir de l'équité en milieu de travail, de meilleures conditions de travail et du pouvoir de négociation.
- **Qui peut y adhérer ?** Le personnel de soutien à temps partiel qui fait 24 heures ou moins; le personnel scolaire à temps partiel (qui donne 6 heures de cours par semaine ou moins); le personnel scolaire de session (qui enseigne plus de 12 heures par semaine); les conseillers et les bibliothécaires à temps partiel (qui travaillent 24 heures par semaine ou moins).
- **Et à propos des cotisations ?** Aucunes cotisations ne seront versées par les membres de l'OPSECAAT jusqu'à ce que nous obtenions notre première convention collective.

Signez la carte de membre de l'OPSECAAT dès aujourd'hui : votre adhésion est confidentielle !

Appelez-nous au 416-448-7433 ou 1-866-811-7274.

www.collegeworkers.org

Veillez afficher et distribuer.